

L'épreuve d'orthographe au C.E.P.

J'ai lu avec intérêt l'étude de Finelle dans le n° 6 de « L'Éducateur » et comme j'ai eu le plaisir de travailler avec lui à Nancy, je vais essayer d'apporter modestement ma pierre à l'édifice.

Le système de cotation préconisé par Finelle à Nancy avait rallié tous les suffrages car il apportait un fait nouveau dans une routine de cotation déjà établie et pernicieuse à souhait... Je suis heureux que d'autres aient songé à la question car celle-ci est d'importance, en effet, et mérite d'être menée à bien dans les plus brefs délais.

Toutefois, puisque Finelle propose un choix, je dirai de suite que j'opine pour la troisième tendance : suppression de la dictée au C.E.P. pour noter l'épreuve d'orthographe sur la rédaction.

J'avais fait remarquer, au congrès de Nancy, que la dictée était, en effet, la seule épreuve qui, au C.E.P., était notée sur les erreurs et non sur les réussites. Ce qui fait qu'un candidat ayant orthographié convenablement 120 mots sur 130 se voyait bien souvent éliminé... Cette simple constatation aurait suffi à me faire rejeter la dictée en temps qu'épreuve au C.E.P. si le système de Finelle n'était venu, passagèrement, me rassurer. Car, quand serait-il mis en application ? Et où ? Je doute fort que son système soit agréé — même après modifications — dans tous les départements. Je crains même une chose : c'est que l'épreuve choisie contiennent de nombreuses difficultés — choisies intentionnellement elles aussi — pour prouver ainsi l'inanité du système devant les avalanches de fautes... Le trouvant abusif, on chercherait sa suppression et en même temps on nous reprocherait l'insuffisance de préparation des candidats que nous présentons alors que nous surmontons des difficultés considérables... Le tour serait joué...

Il y a les dictées-tests, dit-on ? Elles me paraissent dangereuses même effectuées sur un grand nombre d'élèves, pour de multiples raisons (différences de niveau d'année en année, différences de région, de climat, de vocabulaire — état mental variable dans une même journée... capacités de jugement, d'observations différentes, etc.).

J'en viens donc à préconiser la notation de la dictée sur la rédaction. D'autres que moi l'ont fait et je m'excuse d'émettre ici des idées déjà émises car je n'ai lu aucune œuvre, ni aucun article de collègues sur ce moyen de noter la dictée au C.E.P.

Je vois déjà des camarades lever les bras au ciel lui demandant de lui préserver de cette catastrophe !... Qu'ils se rassurent même si, étant correcteurs, ils usaient leur crayon dans

les fautes d'orthographe en rédaction... Se sont-ils seulement demandé pourquoi ?

Durant les cinquante minutes que dure l'épreuve, le candidat s'attache beaucoup plus à la forme qu'à l'orthographe. Peut-on le blâmer ? Aucunement, puisqu'il sait que l'orthographe n'est pas sanctionnée ! Aussi passe-t-il une grande partie du temps consacré à parfaire un brouillon recopié ensuite très hâtivement, d'où les fautes. Chacun de nous peut observer que beaucoup de textes libres comptent moins de fautes que les textes dictés. L'enfant jouit de tout son temps et s'applique. C'est là une preuve.

Que l'on dise à l'enfant, le jour de l'examen, que l'orthographe sera notée sur la rédaction, qu'on lui donne le temps nécessaire et je suis persuadé que le travail sera acceptable. L'écriture aussi y gagnera... en même temps que l'orthographe.

Les raisons ?

— L'enfant emploiera un vocabulaire qui lui est propre.

— Il pourra faire état de son expérience personnelle.

— Débarrassé du souci de la dictée, il affrontera l'examen plus rassuré.

— La dictée au C.E.P. n'a jamais rien prouvé, ni surtout la valeur intellectuelle d'un candidat.

— Le candidat au C.E.P. fera sa dernière dictée le jour de l'examen. Toute sa vie il n'aura qu'à traduire, dans bien des cas, sa propre pensée et non recopier celle des autres.

— Enfin, la différence des textes donnés d'un canton à l'autre faussent les résultats finaux de l'examen dans un même département (danger des tests...). L'orthographe sur la rédaction ne fausse rien.

Je crois donc aux vertus magiques de la rédaction sur l'orthographe. Certes, il y a des objections, particulièrement celle-ci : comment noter ?

J'avoue ne pas être mathématicien, donc peu enclin aux calculs compliqués... C'est donc très humblement que je vous soumetts mon système.

Pourcentage de fautes par ligne, le tout ramené à dix lignes de texte. Chaque faute enlève un point ou un 1/2 point selon la gravité. Différence avec 10 = note.

Exemples :

3 fautes pour 6 lignes :

$$3 \times 10$$

$$\text{cotation} \frac{6}{6} = 5 \text{ pts} = 5 \text{ pts}$$

7 fautes pour 18 lignes :

$$7 \times 10$$

$$\text{cotation} \frac{18}{18} = 3 \text{ pts} \quad 88 = 6 \text{ pts} \quad 12.$$

12 fautes pour 10 lignes :

$$12 \times 10$$

$$\text{cotation} \frac{10}{10} = 12 \text{ pts} = 0.$$

10

Voilà ! J'en ai terminé et serais très heu-

reux de connaître l'opinion de camarades sur ce principe. Ce qu'il importe, avant tout, c'est d'obtenir un résultat quant à la dictée au C.E.P. Et c'est justement de notre travail coopératif que peut naître une solution.

M. DHERBÉCOURT, Boussières (Nord).
